

N° Délibération :  
2026/010

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Vienne  
Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,  
le 22 mars, à 10 Heures 30,  
le Conseil Municipal légalement convoqué  
s'est réuni Salle du conseil municipal en mairie,  
*en session ordinaire*, sous la Présidence de  
Madame GRANGEOT Christelle, Maire.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Membres Présents : Mesdames Messieurs GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – ROULET Michel – ROULET Patrick – MOUCHEROUD Françoise – VELLA Bastien – MOUCHIROUD Alexandra – RENARD Benjamin – LEONARD VEROMERL Adeline – MABILON Mickaël – DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline – LABAT Thierry – FREDOUT Chantal – MOUCHEROUD Fabrice – MOUCHIROUD Béatrice

Madame DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline est nommée secrétaire

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(E) ET CONSEILLER(E) DELEGUE(E) AU MAIRE

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Bellegarde-Poussieu étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

**DECIDE** de fixer à 2, le nombre d'adjoint(e)s au maire,

**DECIDE** de fixer à 4, le nombre de conseiller(ère) délégué(e) au maire

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
Christelle GRANGEOT.

